

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 04/06/2025
ID Télétransmission : 033-213300635-20250603-141757-DE-1-1

**Séance du mardi 3 juin 2025
D-2025/140**

Date de mise en ligne : 05/06/2025

certifié exact,

Aujourd'hui 3 juin 2025, à 10h07,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 13H41 à 14H48

Présidence de Madame Claudine BICHET de 14H52 à 16H02

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Magali FRONZES,

Madame Marie Claude NOEL absente de 10H30 à 11H35, Monsieur Cyrille JABER présent jusqu'à 13H00, Monsieur Pierre de Gaetan NJIKAM MOULIOM présent à partir de 16H44, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 15H00, Monsieur Vincent MAURIN présent jusqu'à 16H05, Madame Brigitte BLOCH présente jusqu'à 16H45, Madame Magali FRONZES présente jusqu'à 17H35, Madame Sylvie SCHMITT présente jusqu'à 17H45, Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 17H55, Madame Tiphaine ARDOUIN présente jusqu'à 18H00

Excusés :

Madame Céline PAPIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelynne CERVANTES-DESCUBES, Madame Myriam ECKERT,

**Acquisition par la Ville de Bordeaux d'une parcelle de terrain
nue cadastrée section IE numéro 86 d'une contenance
d'environ 598 m² sise à Bordeaux, rue de la Béchade.
Autorisation. Décision**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est propriétaire d'une parcelle cadastrée section IE numéro 86, sise à Bordeaux, rue de la Béchade, d'une contenance d'environ 598 m², contiguë au jardin de la Béchade, propriété de la Ville de Bordeaux.

Cette dernière a pour volonté d'agrandir l'emprise du parc, en aménageant ladite parcelle. C'est pourquoi, les services compétents de la Ville se sont rapprochés de ceux de Bordeaux Métropole, en vue de convenir des conditions permettant d'acquérir l'emprise cadastrée section IE numéro 86.

Bordeaux Métropole a consenti à cette cession au prix fixé par la Direction de l'Immobilier de l'Etat.

Cette dernière a été régulièrement saisie, fixant, dans son avis n°2025-33063-01031, en date du 27 janvier 2025, le prix de cette transaction au montant de 96 000 €.

Ce prix a été ramené à la somme de 67 200 €, après application de la délibération métropolitaine n°2023-19 du 27 janvier 2023, prévoyant un abattement de 30 % sur l'estimation domaniale en cas de cession foncière entre collectivités.

De même, et en vertu de l'article L3112-1 du Code général de la Propriété des personnes publiques, qui dispose que « *les biens des personnes publiques (...) qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public* », cette acquisition de domaine public, propriété de Bordeaux Métropole, au profit de la Ville de Bordeaux ne nécessitera pas de procédure de déclassement préalable.

La présente délibération a donc pour objet la validation de la présente opération par le conseil municipal de la Ville de Bordeaux, consistant dans l'acquisition à titre onéreux de la parcelle ci-dessus désignée, propriété de Bordeaux Métropole, ainsi que l'autorisation à donner à Monsieur le Maire, de signer l'acte et tout autre document afférent à cette opération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux,

VU les articles L1111-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, ainsi que l'article L3112-1,

VU l'arrêté métropolitain n°25METAJPP00217 en date du 26 février 2025,

VU la délibération n°2023-19 en date du 27 janvier 2023,

VU l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat n°2025-33063-01031, en date du 27 janvier 2025,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT ce qui a été exposé ci-dessus,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée section IE numéro 86, d'une contenance d'environ 598 m², sise à Bordeaux, rue de la Béchade, propriété de Bordeaux Métropole au profit de la Ville de Bordeaux au prix de 67 200 €, après application de la décote métropolitaine de 30 % et conformément à l'avis du service du Domaine précité.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération y compris l'acte authentique qui en sera la suite.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 3 juin 2025

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET

COMMUNE
DE
BORDEAUX

IMMEUBLE SIS,
RUE DE LA BECHADE

CESSION PAR BORDEAUX METROPOLE
A LA VILLE DE BORDEAUX

CADASTRE

SECTION	PARCELLE	CONTENANCE
IE	86	5a98ca

